

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Après le mot : « fonctionnement », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 : « applicables à ces autorités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.